

Rapport N° 43
Route des Tattes d'Oie – Giratoire Signy / Tattes d'Oie / Alfred-Cortot/ Eules

Nyon, le 13 juin 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Ethenoz-Damond et de MM. Colomb, Démétriadès, Gay, Soldini, Wahlen, Willi et Vogel (Président et rapporteur) traitant du préavis 43 s'est réunie à la Ferme du Manoir le 23 avril 2012.

A cette occasion elle a entendu Mme Elisabeth Ruey-Ray, M. Olivier Mayor, Mme Mameri (Mobilité), M. Rubattel (Espaces Verts), M. Menthonnex (Travaux), M. Favre (Ingénieur civil). La commission les remercie de leur présence et pour les informations qu'ils ont fournies.

Tous les membres étaient présents lors de la première séance à l'exception de M. Gay excusé.

Suite à l'ajout du volet « éclairage », la commission, au grand complet, a décidé de se réunir une nouvelle fois le 11 juin 2012 à la Ferme du Manoir.

Informations de la Municipalité et des services concernés

Sans répéter le contenu du préavis, voici, en substance, les points qui ont été soulignés lors de la présentation.

Mobilité

Ce projet s'inscrit dans le « concept de mobilité urbaine », accepté par le Conseil lors de sa séance du 24 janvier 2011, qui vise, entre autre, à requalifier des espaces (routes) en réduisant la vitesse pour tenter de faire cohabiter voitures, vélos et piétons de tous âges tout en améliorant la vie des habitants du quartier. Il s'agit d'aménager un espace public dans un quartier diversifié (écoles, locatifs, terrains de sport, logements pour les personnes âgées) plutôt que de simplement rénover une route. Comme annoncé, d'autres aménagements similaires sont prévus sur plusieurs tronçons de la ville.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la Route des Tattes d'Oie est une « rue de quartier » et non une route de transit, l'aménagement vise au partage de l'espace avec piétons. Le passage des piétons sur la route sera possible partout mais 4 passages surélevés seront érigés afin de mieux sécuriser encore la route. Des passages pour piétons seront maintenus devant les écoles pour des raisons éducatives.

Des supports vélos aux abords des écoles et des bancs permettant aux personnes âgées de s'y reposer seront posés.

A terme, une continuité des aménagements favorisant les vélos jusqu'à Eules-Oulteret est prévue.

Espaces verts

Des îlots non équidistants seront aménagés, des arbres-tiges seront choisis sur les critères suivants.

- plantes indigènes
- floraison de mars à juillet
- entretien minimum
- installation d'une prise d'eau inutile
- arbres déjà assez gros lors de la plantation afin de ne pas attendre 10 ans avant que le tout soit joli
- pas de canalisations sous les endroits prévus pour les arbres
- aucune racine « traçante » (pouvant « casser » la route à terme)

Dans l'idéal, la route aménagée et arborisée devrait être un endroit favorable aux ballades en famille.

Questions

Mme Ethenoz-Damond demande pourquoi aménager cet axe avant la construction de la RDU.

L'idée de base, avec ou sans RDU, est de faire en sorte que les voitures évitent la ville comme moyen de transit. Que la RDU soit en place ou pas ne modifiera pas l'utilisation des Tattes-d'Oies.

De plus, il faut absolument refaire cette route rapidement et on ne peut pas attendre la RDU pour avancer sans compter qu'il faut compter 15 ans de délai pour la mise en place de la RDU.

Bernhard Willi estime que la remise à niveau de cette route n'est pas si urgente que cela.

D'autre part, elle souhaite savoir pourquoi les camions ne pourront se croiser qu'en « mordant » sur les trottoirs.

Les camions ne sont pas censés utiliser cette route, actuellement, il n'y a que 2 camions par heure qui passent par les Tattes d'Oie. Il est donc inutile de dimensionner cette route pour si peu de camions sachant que la probabilité que les 2 camions/heure passent au même moment, en se croisant, par cet endroit est faible. Enfin, rien ne les empêche de croiser malgré tout en cas de besoin.

Monsieur Soldini souhaite savoir ce qui est prévu pour les voitures parkées le long de la route lors de match de football.

Ce problème ponctuel devra être discuté avec la police au cas par cas et diverses solutions sont envisageables (parquer sur une piste cyclable pour la durée du match)

Monsieur Démétriades souhaite savoir si les aménagements feront rouler les usagers à 30km/h.

Cela n'est pas certain, mais probable sachant qu'actuellement, 50 % des véhicules circulent entre 40-50 km/h et 25% entre 30-40km/h. Avec les aménagements prévus, ces vitesses, déjà relativement basses, devraient encore se réduire.

Monsieur Wahlen demande ce qu'il en est du choix du revêtement.

Le revêtement sera choisi lors du projet d'exécution (soit après l'accord du Conseil Communal). Cette réponse n'enthousiasme guère M. Wahlen.

Monsieur Wahlen demande ce qui a été prévu pour coordonner l'éclairage public aux nouveaux aménagements (nouveaux lampadaires, disposition différente, éclairage au sol).

Rien n'a été prévu pour l'éclairage, ce qui est un oubli fâcheux. Ce point sera repris dans les conclusions de ce rapport.

Quid du choix du mobilier urbain ?

La volonté actuelle est de « finir le stock » de bancs en possession de la ville. Une ligne cohérente générale pour l'ensemble du mobilier urbain sera définie plus tard. Des bandes « podotactiles » permettant aux malvoyants de se repérer seront posées

Quid de la politique de parcage ?

Afin d'éviter les pendulaires, un maximum de 5 heures sera toléré avec des contrôles réguliers. Ce principe pourra être revu si besoin est.

Monsieur Soldini s'est demandé si le passage piéton au « sud » du rond-point n'allait pas rendre inutile le passage sous-voie.

Il semblerait que non à cause du trajet « Levratte-Couchant » effectué par de nombreux enfants.

Les Municipaux et responsables nous quittent à 21h49 et sont remerciés pour leurs réponses.

Discussion de la commission

De la discussion de la commission se sont dégagés deux points essentiels :

Premièrement, tous les membres présents se sont montrés très favorables au projet qui a été jugé bien pensé et utile pour améliorer la qualité de vie de ce quartier.

Quelques propositions ou remarques ressortent néanmoins :

Bernard Willi propose de faire les aménagements de la route côté Lausanne après la fin des travaux pour le logement « cité derrière ». Il est admis par la majorité de la commission qu'il serait bien que le projet ne débute pas avant que la route de la Gravette ne soit rendue à la circulation et que le chantier « Cité Derrière » soit coordonné avec les travaux prévus afin d'éviter qu'il n'y ait trop de camions sur cette route.

D'autre part, des plans plus lisibles sont demandés pour les membres de la commission. Il signale que cette demande avait déjà été formulée par le passé mais qu'elle est restée sans effet.

Monsieur Wahlen regrette qu'il n'y ait qu'un arbre tous les 25 mètres, ce qui semble peu.

Deuxièmement, sur la question de l'éclairage, la commission, unanime, a demandé à la Municipalité de chiffrer le coût de la mise en place de l'éclairage.

En effet, pour un projet d'une telle ampleur, la question de l'éclairage n'est pas secondaire mais partie intégrante du projet.

La séance du 23 avril a été levée à 22h12.

Suite à la demande de la commission, une évaluation chiffrée faite par les SI a rapidement pu être donnée, ce qui a nécessité une deuxième séance le lundi 11 juin, qui devait être consacrée à la rédaction de l'amendement.

Or, lors de cette séance, des oppositions plus marquées ont été faites sur les points suivants.

Bernhard Willi a soutenu qu'il n'était pas urgent de rénover cette route attendu que d'autres tronçons sont prioritaires pour la rénovation, qu'il serait plus judicieux d'attendre la construction de la RDU et que l'on pourrait refaire la route pour moins cher, en attendant de faire les aménagements proposés dans un deuxième temps

Il semble, à la majorité de la commission, que le fait de ne pas faire avancer ce projet ne fera pas avancer plus vite ceux qui sont en suspens.

D'autre part, il est rappelé que la RDU est prévue dans un horizon de 15 à 20 ans et que de ne rien faire en l'attendant ne serait pas profitable.

D'autre part, refaire la route en surface en attendant de tout refaire plus tard ne semble pas, à la majorité de la commission, le meilleur moyen de gérer les deniers publics.

Bernhard Willi signale également que les documents visant à céder un terrain à la ville n'est pas précis et craint un problème formel.

Renseignements pris, la parcelle n° 538, propriété de la Fondation « La Collective de Prévoyance / COPRE à Carouge a été cédée à la ville selon le document remis avant la deuxième séance.

Cette remarque est jugée comme tout à fait justifiée et a motivé la rédaction du deuxième amendement, permettant de désigner avec précision quelle parcelle sera cédée à la commune.

D'autre part, la sécurité des zones 30 a été discutée mais il est apparu à la majorité de la commission que, si les zones 30 ne sont pas, comme toutes les routes, sans dangers, ils y sont moindre par rapport à une route autorisée à 50km/h.

Sacha Soldini rappelle que si, dans une zone 30 les accidents existent, ils se résument le plus souvent à de simples tôles froissées alors que dans une zone à 50, les accidents ont des conséquences bien plus graves voire définitives.

Maurice Gay signale que le respect des zones 30 est avant tout une question d'éducation des automobilistes. Il pense que les aménagements prévus ne sont pas utiles si les automobilistes ne sont pas habitués à de telles zones.

La majorité de la commission estime que ce projet est bon et qu'il faut enfin mettre en pratique le plan de mobilité voté par le Conseil le 24 janvier 2011.

La majorité de la commission propose deux amendements qui modifient les conclusions du préavis municipal. Le premier amendement porte sur la nécessité de concevoir un éclairage public urbain en rapport avec le nouveau statut de cette voirie. Un point 2 bis est donc proposé sous la forme suivante : *le Conseil Communal décide d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire afin de réaliser l'éclairage sur ce tronçon, de CHF 147'000.- TTC qui sera porté au compte n° 9143.20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 30 ans.*

Le deuxième amendement vise à limiter à la seule parcelle concernée par les travaux l'autorisation donnée à la Municipalité d'exproprier et non pas une autorisation générale. Le point 3 des conclusions serait modifié de la manière suivante: *la Municipalité est autorisée pour la parcelle 538 à procéder à toutes opérations et à signer tous actes, notamment ceux en conformité à la Loi sur l'expropriation, tendant à permettre la réalisation des travaux d'amélioration piétonne et routière, d'assainissement du réseau des collecteurs EC et EU et des travaux d'infrastructure des Services Industriels y relatifs.*

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions amendées suivantes:

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 43 concernant **Route des Tattes d'Oie – Giratoire Signy/ Tattes d'Oie/ Alfred-Cortot/ Eules**

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. que la Municipalité est autorisée à procéder aux travaux de reconstruction de la route des Tattes d'Oie, pour tenir compte de la mobilité douce, ainsi que du giratoire situé à l'intersection des routes de Signy et des Tattes d'Oie avec les avenues Alfred-Cortot et des Eules.

2. de lui accorder un crédit de CHF 2'156'200.- TTC qui sera porté au compte n° 9143.20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 30 ans.

2 bis. de lui accorder un crédit supplémentaire afin de réaliser l'éclairage sur ce tronçon, de CHF 147'000.- TTC qui sera porté au compte n° 9143.20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 30 ans.

3. La Municipalité est autorisée pour la parcelle 538 à procéder à toutes opérations et à signer tous actes, notamment ceux en conformité à la Loi sur l'expropriation, tendant à permettre la réalisation des travaux d'amélioration piétonne et routière, d'assainissement du réseau des collecteurs EC et EU et des travaux d'infrastructure des Services Industriels y relatifs.

La majorité de la Commission :

Gabrielle Ethenoz-Damond
Jacky Colomb
Alexandre Démétriadès
Sacha Soldini
Pierre Wahlen
David Vogel, Président, Rapporteur